

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT
Mercredi 17 janvier 2024
18h00

La séance est ouverte à 18h00

Le mercredi 17 janvier 2024, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 10 janvier 2024 en séance par Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENT : Monsieur Pierre OLIVER

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Valentin LUNGENSTRASS

PRÉSENTS : Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES ; M. Denis BROLIQUIER ; Mme Nathalie CARLINO ; M. Jean-Stéphane CHAILLET ; Mme Anne-Sophie CONDEMINE ; M. Olivier FERNOUX ; Mme Pauline GROSJEAN ; Mme Maryll GUILLOTEAU ; M. Valentin LUNGENSTRASS ; M. Jean-Bernard NUIRY ; M. Pierre OLIVER ; M. François ROYER ; Mme Florence VERNEY-CARRON.

ABSENT EXCUSÉ AVEC DEPÔT DE POUVOIR :
M. Roland BERNARD (pouvoir à M. Pierre OLIVER).

ABSENT NON EXCUSÉ : Mme Stéphanie STAN.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 17 janvier 2024. Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire.

Merci de procéder à l'appel nominal.

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 6 décembre 2023 ? Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2023

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 20 projets de délibération.

M. le Maire : Pour commencer, je vais céder la parole à Mme Carlino.

Mme Carlino : Salvatore Carlino nous a quittés fin 2023 après un long combat contre la maladie. Arrivé à Lyon en 1960 il fonde avec son épouse Antonina la pizzeria Carlino. Puis, il ouvra le Balmoral et enfin le Monte Cristo. Restaurateur très charismatique, il a un réel talent culinaire et les Lyonnais tombent sous le charme de ses pizzas succulentes.

Très vite son « aura » attire tant les politiciens de tous bords que les acteurs et chanteurs dans ses établissements.

Il a reçu la médaille de Lyon pour le sport.

Très grand supporter des sportifs.

Francisque Collomb, René Roch, Jean-Claude Bouttier, Greg Lemon, Richard Virenque, Pascal Gentil, Bourvil, Jane Birkin, Charlotte de Turkem, Lola Brigida, Tarentino, Germaine Jackson, Zuccheron, Carlos et son ami André Chêne entre autres ont partagé sa table.

Sa gentillesse et sa générosité nous ont tellement apporté.

Merci d'avoir fait partie de ma vie, je vais regretter nos longs échanges, nos fous rires et tant de choses...

Vous allez nous manquer, vous allez me manquer.

M. le Maire : Merci beaucoup Mme Carlino pour cet hommage très touchant et je voudrais également rendre hommage à M. Claude Bloch. On a eu l'occasion de lui rendre hommage lors de la cérémonie des vœux la semaine dernière. M. Bloch habitait à quelques mètres de la mairie, il était rue Franklin. Et au-delà de ça, je pense qu'il nous a tous beaucoup marqués parce qu'il a transmis à bon nombre de jeunes, de lycéens, de collégiens, et de moins jeunes, toute l'horreur qu'il a connue, tel un témoin de l'histoire. Je vous propose d'observer une minute de silence pour rendre hommage à ces deux belles personnalités qui nous ont quittés.

Rapporteur : François ROYER

M. Fernoux : A titre personnel, je suis assez heureux de voir ce lancement de métamorphose. Je pense que tous les Lyonnais, en traversant Bellecour de mi-mai à mi-septembre, surtout sur cette fameuse diagonale lorsqu'on sort de la rue Victor Hugo et que l'on voit le bout de la rue de la République, on se dit qu'on va avoir très chaud ! Je pense que c'est une bonne nouvelle pour notre arrondissement.

M. le Maire : Merci, après j'ai un commentaire un peu plus nuancé, parce que, je pense que malheureusement il n'y a pas vraiment de végétalisation. On nous présenterait une délibération avec le titre « ombrager la place Bellecour » cela aurait été le vrai terme. Là, le mot « végétalisation », n'est pas adapté, on ne va pas planter un arbre supplémentaire, on ne va pas créer de nouvelle pelouse comme il y en avait dans le temps autour de la statue de Louis XIV. Je pense que cela est regrettable pour une enveloppe 1,5 millions d'euros pour un projet sur lequel les habitants avaient voté une végétalisation. On se retrouve avec un projet où il n'y a pas de végétalisation réellement. C'est pour cela que notre groupe va s'abstenir parce qu'on est pour végétaliser la place Bellecour mais on trouve que c'est ni fait ni à faire.

M. Lungenstrass : Quelques éléments de contexte sur ce projet Bellecour. Effectivement, c'est un projet qui est ressorti du budget participatif, qui ne faisait pas partie de notre plan de mandat. Il a été un des éléments majeur et unanime qui est ressorti du budget participatif, c'est logique que l'on s'en saisisse, vu cette demande populaire importante. Il y avait plusieurs choses, la végétalisation en tant que telle de la place Bellecour, et il y avait également un certain nombre d'usages qui étaient questionnés. Dans les différentes idées déposées sur le BUPA, il y avait notamment les questions d'ombrage, de place de l'art sur la place Bellecour en lien avec les différentes festivités qui sont régulières. C'est ce que l'on fait à travers ce projet. Il faut se rappeler que d'un point de vue des contraintes, il y a un parking et deux métros sous la place. La première phase va être d'enclencher deux choses : l'œuvre artistique, qui sera en deux phases sur la partie ouest avec un aspect ombrage mais aussi d'œuvre artistique qui marque la place, qui puisse ponctuellement accueillir un certain nombre d'événements. Et puis, le long de la diagonale, on a besoin d'ombre, on aura quelque chose qui en apportera sur cette diagonale. Dans le même temps, on avance sur des végétalisations de la place Bellecour, plutôt aux franges, c'est-à-dire le long de l'alignement nord et aussi de l'autre côté en élargissant le trottoir côté façade, côté nord, avec un élargissement et une plantation d'arbres qui sera possible. Un certain nombre de pieds d'arbres seront végétalisés. Et puis, la phase d'après, mais qu'on a déjà enclenchée en commençant les discussions avec les différents représentants de l'Etat, c'est d'avoir une vision à plus long terme de transformation plus importante de la place et notamment, une mise à jour des études patrimoniales. Ce que l'on appelle le plan guide Jacqueline Osty. Ce plan définit aujourd'hui, comment doit être la place Bellecour, quel est son schéma directeur d'aménagement. On engage du coup ces procédures, cela va prendre quelques temps évidemment. C'est quelque chose qui sera sur plusieurs années mais on a engagé cela pour que l'on puisse envisager une deuxième phase de cette transformation après ce qui arrivera à l'été 2025.

M. le Maire : Vous nous avez expliqué qu'il n'y a pas de végétalisation.

Mme Condemine : Peut-être rappeler, et je fais un clin d'œil à Denis Broliquier puisqu'on était tous les deux conseillers municipaux lors des derniers mandats, c'est vrai que cet objectif de transformer, d'aménager la place Bellecour ne date pas de 2 / 3 ans mais d'un certain nombre d'années. Des études, il y en a eu beaucoup, et on sait qu'il est très difficile de la transformer, parce qu'il y a les deux tubes de métro, le parking et il y a les contraintes des Bâtiments de France. Cela fait beaucoup de contraintes.

Je voulais juste dire que les essais de transformation ne datent pas de cette municipalité-là. Il ne faut pas mentir aux gens, on n'arrivera pas à mettre de grands arbres, cela ne sera pas possible. La végétalisation qui consiste à mettre des abris pour la diagonale, très bien, mais cela n'est pas d'une ambition absolue. Mettre des petites fleurs aux pieds des arbres, est-ce qu'on appelle cela « végétalisation » ? Je n'en suis pas certaine.

Mme Verney-Carron : Sur la partie artistique, il est mentionné un appel à projets, or, vous arrivez à définir très précisément ce que sera la réalisation. Ou, je n'ose pas l'imaginer, vous avez choisi un projet, malgré le fait de lancer un appel à projets, ou, si vous faites appel à des artistes avec un cahier des charges, visiblement extrêmement précis, mais un artiste se caractérise par sa capacité créative. L'esthétique de la Ville est fondamentale, et je pense qu'il y a lieu à être extrêmement vigilant sur ce projet. On a bien noté qu'il était provisoire.

M. Nuiry : Je suis un peu étonné, la collectivité investit actuellement 1,5 millions pour la restauration de la statue Louis XIV et de son socle qui étaient très dégradés. On va bientôt terminer cette réalisation et rien ne sera prévu pour les protéger des tags, d'affichages sauvages, etc. Je ne comprends pas que dans ce budget qui nous est proposé cela ne soit pas inclus.

M. Lungenstrass : Sur les questions de contraintes techniques sur la place Bellecour, tout le monde le sait, il faut juste le dire en toute transparence. Effectivement, il y a eu des tentatives par le passé, il y a aussi des choses qui ont été faites, la mise à jour du plan Osty en 2008 et dans les années suivantes qui a réaménagé et rafraîchit le sud de la place. C'est quelque chose de très positif et de réalisé. Toutes ces contraintes, il faut juste les dire, il faut malgré tout engager les procédures pour mettre à jour ce plan guide pour que l'on puisse imaginer une transformation plus profonde. Après, il est sûr que la place Bellecour ne va pas devenir une forêt. Mais côté Est de la place Bellecour, on a, malgré les deux métros, des espaces où on pourrait planter en pleine terre, cela n'est pas non plus impossible. A l'ouest, il y a le parking, il faut voir comment cela peut se coordonner pour qu'on ait aussi les aspects de symétrie, ce que tu disais avec l'aspect patrimonial très important de la place. Je pense que c'est en engageant les choses qu'on aura ces discussions et avec des études patrimoniales d'ampleur qui permettront de mettre à jour ce plan guide pour envisager d'aller plus loin. Concernant l'œuvre artistique, ce qu'il y aura dans le programme de cette œuvre, c'est évidemment les usages souhaités, les questions d'ombrage, etc, et surtout les contraintes techniques puisqu'il y en a un certain nombre, en matière, notamment, de sécurité, d'aménagement et de portance. Malgré tout, l'objectif est bien que cela soit une œuvre artistique, ce que tu disais Florence, c'est-à-dire avec un artiste qui puisse proposer des choses, qui puisse être créatif. En matière de cahier des charges artistiques, ce qu'on a décidé, c'est qu'il y aurait une direction artistique à la Ville de Lyon qui sera probablement une des directions des grandes institutions culturelles lyonnaises. Cela reste encore à définir dans les prochains temps, pour justement avoir une direction artistique intégrée et qui puisse avoir ce lien culturel direct avec les candidats. Pour que le jury puisse parler créativité, art et culture et insertion dans ce cadre patrimonial, parce que c'est cela le point le plus important.

M. le Maire : On sait qu'une des opportunités qu'il pourrait y avoir, c'est évidemment celle du parking souterrain de la place Bellecour. Est-ce que vous avez déjà, à la Ville, des orientations concernant la prochaine concession ? Est-ce que vous avez pour projet de fermer le parking ? Ce sont des questions que se posent les habitants, les commerçants. Est-ce qu'à ce stade vous avez une vision claire pour ce parking de Bellecour ?

M. Lungenstrass : Non, nous avons une concession qui s'arrête en 2027, c'est plutôt l'étude patrimoniale et la mise en à jour du plan guide qui dira ce qui est souhaitable d'un point de vue insertion du végétal dans ce cadre patrimonial d'exception. Si on parle de symétrie, on peut imaginer qu'il y ait des plantations qui soient souhaitables et envisageables sur l'ouest de la place. Mais cela ne veut pas forcément dire fermer le parking pour autant, cela reste à voir d'un point de vue plus patrimonial que technique. Il n'y a pas forcément besoin de fermer le parking pour faire ça.

M. le Maire : Très bien, vous avez annoncé pas de fermeture du parking, c'est quelque chose qui fait plaisir à entendre aujourd'hui.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.**

3 pour : Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS

11 abstentions : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.

2 - 2024-11325-CMMA2-162 - Dispositif de Propreté Confluence par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Biodiversité et nature en Ville

Rapporteur : François ROYER

M. Lungenstrass : J'en profite pour valoriser la transformation des espaces publics qui a lieu actuellement à la Confluence, un quartier qui sera piéton et extrêmement végétal. On a des espaces publics assez récents qui se rajoutent dans cette convention. C'est important de parler aussi entretien des espaces verts, entretien en matière de propreté et de récolte des déchets. Nous avons des espaces publics comme le « Champ Nord » avec 3646 m² qui se rajoutent à cette convention. C'est un espace important, les rues Delandine, Montrochet, Smith sont soit terminées, soit en cours d'aménagement. La rue Smith par exemple qui a fait l'objet de plantations très récemment, la rue Montrochet aussi où les revêtements étaient faits, la piste cyclable qui est en cours de finalisation et les plantations qui ont pu être effectuées là-aussi en fin d'année. Et puis, deux espaces qui seront livrés juste avant l'été qui sont intégrés pour 1330 m², l'aire de jeux Caterpilou et la première phase de l'allée Canopée. Ce vont être des espaces publics majeurs pour le quartier, vu que ce seront des lieux de destination, notamment le Caterpilou qui va accueillir beaucoup de personnes du quartier.

M. Nuiry : Nous parlons de la convention de nettoyage pour la Confluence. Je voudrais dire que je passe régulièrement sous le centre d'Echanges de Perrache, j'ai fait des photos, je les ai envoyées à la Ville de Lyon. C'est dans un état de saleté inimaginable ! Je crois qu'il y a eu une grève très longue, il y a une convention qui a été signée, rien ne semble fonctionner pour l'instant. Je signale de nouveau qu'il faut vraiment faire un effort, c'est honteux, il y a plein de canettes, déchets de tout genre et il y a des travaux qui ont été faits sur un passage, cela fait 4 mois, et il ne se passe rien. Je ne comprends pas.

M. le Maire : Merci M. Nuiry, au-delà de cela, nous avons eu l'occasion, Mairie du 2^e arrondissement, d'alerter la Métropole et la Ville sur la propreté en général dans l'arrondissement. On peut souligner le travail des agents qui font un métier très compliqué. D'ailleurs, objectivement, lorsqu'on parle des déchets que l'on peut avoir sur le sol ils sont ramassés, bien ramassés, le vrai problème que l'on rencontre et qui nous est beaucoup souligné par les habitants, c'est la crasse qui s'installe sur nos trottoirs, nos rues.

Là où j'ai un point de désaccord, sur l'évolution de la Confluence, vous nous parlez de ces espaces nouveaux, piétons qui sont visiblement si beaux à vos yeux, moi je rappelle juste que sur le cours Charlemagne que vous avez fermé, vous avez installé des matériaux pour le skate qui sont cassés depuis 6 mois. On vous a demandé à tous de les réparer et cela fait 6 mois qu'ils sont inutilisables. On a un cours Charlemagne qui est fermé, qui empêche tout le monde d'accéder au centre commercial, d'ailleurs les commerces sur la Darse en souffrent beaucoup. On a « Del Arte » qui vient de fermer, on apprend qu'un certain nombre de commerces sont en difficulté sur le quai Antoine Riboud. Tout cela à cause de la piétonisation du cours Charlemagne. Là-dessus, il faut avoir un peu d'ouverture et ne pas faire trop de dogmatisme qui malheureusement plombe un peu le quartier. C'est une parenthèse qui sort du sujet mais puisque vous l'avez évoqué.

M. Fernoux : Juste pour agrandir la parenthèse, parce qu'à vous entendre, dans vos discours, à chaque fois vous nous dites être pour la végétalisation, pour redonner de l'espace aux piétons. Et, à chaque fois qu'il y a un projet qui va dans ce sens, vous y êtes opposés ! A chaque fois, vous nous dites : « Non, ce n'est pas bien, ça prend de la place aux voitures, on enlève des places de stationnement... ».

Pierre Oliver vous êtes un jeune Maire, mais ne soyez pas un jeune Maire des années 70 mais plutôt de 2024 ! Cela pourrait faire du bien à tout le monde.

M. le Maire : Nous sommes tous d'accord pour végétaliser mais la piétonisation du cours Charlemagne, il n'y a pas eu la moindre plantation ? Si, pas très loin, vous avez installé des troncs d'arbres pour empêcher les voitures de circuler mais cela ne va pas plus loin. Sur tous ces espaces que vous avez fermés, il n'y a pas eu de plantation en l'état. Les seules plantations qu'on a eues, elles sont sur la Darse, sur un espace qui était déjà fermé à la circulation. Donc, vos piétonisations n'engendrent pas derrière de végétalisation. C'est un constat que nous avons. On est tous très impliqués et très volontaires pour la végétalisation de notre ville.

M. Chaillet : M. Fernoux, hier après-midi, je suis allé discuter sécurité avec certains commerçants et justement nous avons évoqué les chiffres d'affaires. Il ne s'agit pas d'être des années 70/80, 2000/2024. Je vous propose d'aller servir vos discours à tous ces commerçants qui ont perdu 10, 15, 20, 30% de leurs chiffres d'affaires et qui pour certains ont mis la clé sous la porte.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

3 - 2024-17740-CMMA2-164 - Dénomination d'un espace public : passerelle du Palais de Justice - Pierre Truche - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : François ROYER

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

4 - 2024-17723-CMMA2-163 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2024 pour un montant total de 62 500 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je voudrais profiter de cette délibération pour indiquer que depuis plus d'un an, à la mairie du 2^e arrondissement, nous avons mis en place un groupe « rencontre thématique social et éducation », avec le service de la prévention de la Ville de Lyon, la police municipale, la police nationale et les différents acteurs que je viens d'évoquer, comme la MJC, la Sauvegarde et des établissements scolaires avec Pauline Grosjean. Nous essayons de construire ensemble des solutions de réinsertion, de réadaptation pour les jeunes qui sont des décrocheurs, qui sont des primo-délinquants, voilà tout ce travail qui est apporté en cette mairie du 2^e arrondissement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

5 - 2024-18387-CMMA2-165 - "Patinoire Charlemagne - Travaux de rénovation" - 100 cours Charlemagne, à Lyon 2ème - Opération n° 02061650 - Autorisation de signature de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° N4419 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous-direction logistique immobilière

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

6 - 2024-17799-CMMA2-169 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 16 institutions culturelles pour un montant de 4 782 400 € - Exercice 2024 - Approbation de conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions cadres - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

7 - 2024-18062-CMMA2-170 - Attribution d'une subvention de 180 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 20ème édition du festival "Quais du polar" du 4 au 7 avril 2024 - Approbation d'une convention cadre - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

8 - 2024-18061-CMMA2-171 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 43ème édition de l'évènement "Traversée de Lyon à la nage avec palmes" le 21 janvier 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

9 - 2024-18060-CMMA2-174 - Attribution d'une subvention de 23 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 16ème édition de "Lyon Urban Trail" les 23 et 24 mars 2024 - Approbation d'une convention mixte - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

10 - 2024-17961-CMMA2-175 - Attribution de subventions de fonctionnement de 3 031 490 euros à diverses associations sportives au titre de la saison 2023-2024 - Approbation de conventions avec ces associations - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous sommes très contents de l'ensemble des hausses des clubs sportifs qui les avaient demandées et qui le méritent. Ils ont de très bons résultats dans notre arrondissement, ce sont des viviers pour les jeunes pour être formés sur l'ensemble du territoire. Nous pouvons quand même noter qu'il y a un grand oublié dans cette hausse et pourtant nous l'avons fortement demandé, c'est notre club de hockey qui est monté en division 2, qui a des résultats remarquables, qui forme des jeunes, qui arrive à recruter en extérieur et qui a une vraie dynamique. Ils ont une belle équipe féminine, ils forment des jeunes sur la glace à partir de 4 ans. Ils ont perdu la buvette de façon un peu particulière l'année dernière, ce qui leur fait un manque à gagner entre 30 000 et 60 000 euros sur la saison. Malheureusement, ils sont oubliés dans les hausses pour cette année. Je suis allée, le week-end dernier encore, voir le match de hockey. Ils ont eu une belle victoire, c'était un match formidable. Il y avait pratiquement 3 000 spectateurs avec une très belle ambiance familiale. Ils ont dû, malheureusement, augmenter les billets d'entrée cette année. Ils avaient une politique d'avoir un billet à 5 euros, ce qui permettait à une famille de deux adultes avec deux enfants de passer un samedi soir, 2h de sport mais aussi de spectacle et d'animations à 20 euros. Malheureusement, ils ont dû passer à 8 euros le billet. Et la buvette qu'ils tenaient, eux, avaient des règles très strictes à respecter, pas le droit de plat chaud avec une réglementation assez forte. Aujourd'hui, la buvette qui est tenue par une nouvelle structure, elle, elle a une liberté totale, et vend des hot dogs et pas du tout des bocaux en salades comme c'était prévu ou des points froids. Le restaurant qui est le long de la patinoire, qui était ouvert en semaine, est actuellement fréquemment fermé. On se demande comment la structure compte tenir 3 ans sans donner plus de dynamisme pour l'association de hockey mais aussi pour l'ensemble de la vie de la patinoire.

C'est dommage qu'il y ait encore un oublié, c'est le hockey. On sait que ce n'est pas dans votre politique de soutenir les sports de glace, mais quand même, on a un beau club. Le hockey doit être le 3^e ou 4^e sport qui est vu par des lyonnais en nombre de spectateurs lors des événements. Donc, c'est quand même dommage de ne pas leur donner un coup de pouce supplémentaire.

M. le Maire : Merci Mme Guilloteau pour tous ces propos et ces affirmations que nous soutenons largement sur le club de hockey.

M. Lungenstrass : Evidemment, nous soutenons les sports de glace et y compris le hockey sur glace et qui sur les dernières années a pu faire l'objet de soutien de la Ville de Lyon y compris en croissance. Par ailleurs l'association des sports de glace a une augmentation de la subvention de 12 000 à 16 000 euros. Après, chaque année, chaque association ne peut pas avoir des augmentations. En tous les cas, il y a bien l'association des sports de glace qui en a une cette année.

M. le Maire : On est d'accord dans l'absolu tout le monde ne peut pas avoir d'augmentation mais là, la vraie différence par rapport aux autres associations, c'est qu'elle a vu son budget plombé par la décision concernant la buvette l'année dernière. C'était là, justement, toute la remarque que portait Mme Guilloteau.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

11 - 2024-17962-CMMA2-176 - Attribution de subventions d'investissement de 4 000 euros à diverses associations de sport amateur - Approbation de conventions et autorisation de signature des conventions - Opération n°60046586 "Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026", AP 2021-2, programme 00004 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

12 - 2024-17725-CMMA2-177 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directions de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon. Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

13 - 2024-17724-CMMA2-180 - Attribution de subventions de fonctionnement (premières tranches) d'un montant de 16 468 011 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC/Union Territoriale des MJC - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

14 - 2024-18178-CMMA2-166 - "Lyon en transition(s)" - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2023 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Ce rapport sur la situation en matière de développement durable en 2023 présente les 25 politiques publiques du plan de mandat de la Ville. Pour chaque politique publique, le rapport présente les orientations du plan de mandat 2020-2026 et les contributions de l'action publique aux objectifs de développement durable. A titre d'exemples, on peut citer les actions suivantes :

- Ici C local : pour répondre à la démarche des habitants d'améliorer la lisibilité de l'origine des produits vendus sur les marchés, la Ville met en place la démarche « Ici C Local » : un trio d'étiquettes de couleurs qui permettent d'identifier facilement les producteurs en circuit court.
- Rue des enfants : apaisement aux abords des écoles, mise en place de zones de rencontre.
- Des menus bio pour la petite enfance, et d'autres.

Chaque année, les Mairies d'arrondissements peuvent mettre en avant une action de leur choix dans le rapport « Lyon en transition(s) », et la Mairie du 2e arrondissement a choisi de mettre en avant la sécurisation et la végétalisation de l'école Lamartine : les travaux de la cour ont permis un agrandissement de près de 1000m², offrant aux enfants un espace de jeu plus vaste ; le remplacement du sol, l'installation d'une clôture pour plus de sécurité et la plantation de végétaux.

On peut saluer le travail qui a été fait par notre adjointe Pauline Grosjean très impliquée sur ce projet.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil prend acte.***

15 - 2024-18513-CMMA2-168 - Adoption du nouveau règlement du budget participatif et lancement de la deuxième édition - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mission démocratie ouverte

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. Le Maire : Cette délibération nous propose d'approuver le nouveau règlement du budget participatif, on en a un peu parlé en début de conseil pour la végétalisation de la place Bellecour qui était l'étape 1 du budget participatif. Cette délibération nous propose d'approuver le nouveau règlement et le lancement de la 2e édition. La Ville de Lyon fait évoluer son règlement en tenant compte du bilan de la 1ère édition. Le nouveau règlement propose de promouvoir la participation des jeunes et quartiers populaires en ciblant prioritairement les habitants dans ces quartiers. Il propose également de simplifier et rendre plus accessible la participation, c'est à dire ouvert à tous, sans condition d'âge ou de nationalité avec l'ajout du vote papier pour cette nouvelle édition. On verra comment cela va se mettre en place.

La création d'un observatoire citoyen, ça aussi, je suis sceptique sur la mise en place. Trois projets seront garantis par arrondissement, puis les projets seront retenus dans l'ordre du nombre de votes, le plafond budgétaire par arrondissement disparaît, ce qui était le cas lors de la première édition. Et enfin, le calendrier de la deuxième édition. Dans un premier temps, vous allez pouvoir déposer vos projets entre le 1er octobre au 8 décembre 2024. Il y aura une phase d'analyse par les différents services de la Ville du 9 décembre 2024 au 4 mai 2025. Les habitants voteront du 5 mai au 15 juin 2025 et les travaux seront réalisés pendant la campagne municipale fin 2025 début 2026. Voilà pour ce qui est de ce nouveau règlement du budget participatif. Je vous propose de vous abstenir sur ce nouveau règlement.

M. Fernoux : Pourquoi une abstention ?

M. le Maire : M. Royer me souffle de garder la plupart des explications pour le conseil municipal. Plus largement, ce que je regrette sur la phase 1 du budget participatif, c'est qu'on nous avait expliqué que les projets retenus ne seront que ceux qui concernent les compétences de la Ville de Lyon. Ce qui, dans l'absolu, est plutôt logique. En fait, on s'est rendu compte que dans la phase 1, il y avait beaucoup de projets qui étaient sur des compétences métropolitaines. La végétalisation de la place Bellecour l'est en partie. On aura d'autres remarques qu'on formulera en conseil municipal.

M. Fernoux : J'invite tous les gens de l'arrondissement à participer aussi bien à ce BUPA, mais aussi au conseil de quartier. Il me semble que la personne en charge des conseils de quartier, c'est Stéphanie Stan. Cela fait 3 ans qu'on ne l'a pas vue, et peut-être que sur ces délibérations-là, cela aurait été bien qu'elle soit présente. Il serait bien de la rappeler au sein de votre effectif, parce que le BUPA c'est important, les conseils de quartier c'est important, je compte sur vous pour la rappeler à l'ordre.

M. le Maire : Merci pour cette remarque.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

3 pour : Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS
11 abstentions : Roland BERNARD, Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.

16 - 2024-17966-CMMA2-167 - Approbation du dépôt par la Ville de Lyon / Service archéologique municipal d'une offre dans le cadre de la consultation lancée par la Métropole de Lyon pour la réalisation d'une fouille archéologique Quai des Célestins LYON 2ème
- Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Service archéologique municipal

Rapporteur : Jean-Bernard NUIRY

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.*

17 - 2024-18117-CMMA2-172 - Modification des périmètres scolaires 2024 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Nous avons été complètement associés à ces discussions avec la Mairie centrale, je vous demande de donner un avis favorable.

M. le Maire : Merci Mme Grosjean, et je pense que l'on peut saluer le travail qui a été mené aussi par Stéphanie LEGER, et ses équipes en lien avec Mme Grosjean pour justement que tout se fasse dans de bonnes conditions pour les familles. C'est vrai que l'école Gilibert est dans un mauvais état. On avait beaucoup de problèmes, notamment pour les temps de restauration scolaire. On a des pics de chaleur l'été, l'hiver c'est l'inverse, il fait très froid. On est heureux que les différentes familles puissent choisir l'établissement sur le quartier. C'est une demande que nous formulions à la Mairie du 2^e et qui a été acceptée. Là-dessus, ce travail a été fait en bonne intelligence et en co construction avec les parents.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

18 - 2024-17792-CMMA2-173 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Année 2024 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

19 - 2024-18050-CMMA2-178 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 9 734 759 euros - Exercice 2024 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadre - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Pour 2024 les montants seront similaires à ceux attribués en 2023 pour les crèches Célestines, Couffin Couffine, Petit Couffin, Bulle d'Eveil, les Enfants du jardin d'Ainay et les Roseaux. Ces subventions sont en légère hausse pour le RPE les Nymphéas et en légère baisse pour la crèche Eveil matin, ceci en prévision notamment de la réduction du nombre de berceaux qui sont prévus à la réouverture de la crèche, quand les travaux de mise aux normes seront terminés, ainsi que pour la crèche Savoie Lamartine qui est gérée par la Croix Rouge. Elle a présenté de son propre chef des demandes de subventions à la baisse. Toutefois, entre temps, il y a de nouvelles demandes qui sont arrivées qui ont été transmises par l'association. Elles seront étudiées lors du vote de la seconde tranche en septembre 2024.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

20 - 2024-18051-CMMA2-179 - Végétalisation des cours de crèche : subventionnement de ' kits hors sol ' à destination des établissements associatifs Petite Enfance soutenus par la Ville de Lyon - Opération n°60004526 " Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 " - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : On rappelle juste que contrairement aux engagements qui avaient été pris pendant la campagne municipale, l'ensemble des cours de crèches et d'écoles ne sera pas végétalisé d'ici la fin du mandat, loin de là, c'est pourquoi il est proposé d'accompagner financièrement par la voie d'une subvention d'investissement spécifique les associations qui souhaiteraient se doter d'un kit hors sol.

Je vous demande un avis favorable parce que cela répond à une demande des crèches, à savoir que la liste qui a été fournie est très vaste parce qu'elle comprend aussi des crèches qui n'ont pas d'extérieur. Il va falloir être créatif pour qu'elles puissent solliciter cette subvention. On ne manquera pas de se renseigner sur le sujet.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.***

* * * * *

M. le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, cette séance est terminée. La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 13 mars à 18h30 précédé d'un CICA à 17h30.
Avant de lever la séance, je donne la parole à Mme Condemine.

Mme Condemine : Merci M. le Maire. Tout le monde sait pour tous ceux qui habitent au nord de l'arrondissement qu'il y a le problème des punks à chiens qui sont devant le Printemps place de la République. Ce dont on n'a jamais parlé et moi cela me renverse à chaque fois, c'est la maltraitance animale. Ils ont très souvent entre 4 et 6 chiens et ils passent leur temps à leur crier dessus ou à les taper. Est-ce qu'il y a quelque chose qu'on peut faire, est-ce qu'il existe un numéro qu'on peut appeler pour avertir ? Là, je m'adresse à M. Lugenstrass. C'est juste une question, il n'y a pas de piège. Comment faire pour que cela s'améliore ? On parle souvent des personnes, mais peu des animaux.

M. Lugenstrass : J'en parlerai avec mon collègue Gautier CHAPUIS et je te fais un retour.

M. le Maire : Merci à tous, la séance est levée, je vous remercie d'y avoir participé. Bonne soirée.